

Devenir enseignant à l'ère des ESPE

Marta Baravalle

En 2012, dans *Peut-on encore former des enseignants ?* Vincent Troger et Pascal Guibert s'interrogeaient sur la formation des enseignants en France¹.

Leur essai propose des repères historiques sur les différentes étapes qui ont précédé la création des IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), ces établissements de formation des professionnels de l'enseignement public nés suite à la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation dite "loi Jospin", du nom du ministre qui la fait adopter au sein du gouvernement Rocard sous la présidence de M. Mitterrand. Outre un "bilan critique des IUFM ainsi qu'une synthèse des contradictions internes de la profession enseignante et de ses antagonismes catégoriels et syndicaux"², l'œuvre propose également des solutions envisageables afin d'améliorer la formation des professeurs au vu des transformations économiques et sociales qui traversent le pays.

La publication de cet ouvrage en France advient après la suppression de la formation de nouveaux professeurs en alternance dans les IUFM – décision prise sous le mandat de M. Sarkozy – et l'adoption de la nouvelle réforme de l'éducation promue sous la présidence de M. Hollande en 2013, qui entraîne le remplacement des IUFM par les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation). Quatre ans s'étant écoulés entre 2013 et la rédaction de cet article, nous nous demanderons, alors,

¹ Cf. V. Troger, P. Guibert, *Peut-on encore former des enseignants ?* (2012), trad. it. *È ancora possibile formare insegnanti? Elementi di risposta*, Roma, Anicia, 2016.

² *Ivi*, pp. 10-11.

quelles évolutions ont pu se réaliser et dans quelle mesure la “crise du système éducatif” signalée par les deux maîtres de conférence de l’Université de Nantes subsiste toujours.

Dans un premier temps, nous examinerons un tableau des formations proposées au sein des ESPE, à partir du rôle que celles-ci jouent à l’intérieur du parcours professionnalisant du personnel enseignant.

Dans un deuxième temps, nous tâcherons d’analyser la situation actuelle sur la base de certains retours des enseignants dans le contexte social, politique et économique français.

Dans un troisième et dernier temps, nous envisagerons le cas symptomatique d’une présence de plus en plus importante du numérique à l’école, qui, à notre avis, cristallise la complexité de la figure du professeur.

1. Tout comme les IUFM, les ESPE ont été le produit d’une concertation qui a abouti à une des réformes phare du premier gouvernement de M. Hollande. Comme on peut le lire dans *Les Échos*,

le texte [la loi de refondation de l’école, *n.d.r.*], promesse de François Hollande qui a fait de la jeunesse et de l’éducation une priorité du quinquennat, est issu de plusieurs mois de consultations (enseignants, parents, élus, patronat, étudiants et lycéens)³.

La réforme⁴ entre donc en vigueur à partir de la rentrée 2013 et sera appliquée en plusieurs temps jusqu’à la fin du mandat présidentiel en 2017.

Les points fondamentaux avancés alors par le Ministère de l’Éducation Nationale sont nombreux : priorité au primaire, créations de 60.000 postes

³ Cf. *Refondation de l’école : les 25 mesures clefs du projet de loi*, en “Les Echos”, édition en ligne : https://www.lesechos.fr/23/01/2013/lesechos.fr/0202520981287_refondation-de-l-ecole---les-25-mesures-clefs-du-projet-de-loi.htm#. À titre de comparaison, M. Sarkozy avait annoncé avec un transport similaire que “la revalorisation des profs [était] une ‘priorité’”. Cf. M. Piquemal, V. Soulé, *Éducation, Sarkozy n’a pas la moyenne*, en “Libération”, édition en ligne : http://www.liberation.fr/france/2012/04/19/bilan-education-sarko-n-a-pas-la-moyenne_812608

⁴ La réforme du système éducatif prévoyait plusieurs volets dont l’étude ne pourra pas être menée ici. Pour plus d’informations, nous invitons à consulter le texte de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République sur le site du Ministère de l’Éducation Nationale.

d'enseignants, retour de la formation des enseignants dans des ESPE, nouveaux rythmes scolaires, stratégie numérique, lutte contre le décrochage scolaire et rénovation des programmes. Sur le site du Ministère, plusieurs diagrammes récapitulatifs des différentes étapes ont été publiés afin d'accompagner et de favoriser l'adoption de la réforme. Il était alors possible de lire que toutes les nouveautés étaient inscrites dans un parcours ayant pour finalité la "modernisation des métiers de l'Éducation Nationale" : "repenser les métiers de l'Éducation nationale", "rénover les carrières", "renforcer l'éducation prioritaire" et "améliorer le climat scolaire"⁵.

Au vu de ces annonces, nous essayerons maintenant de nous focaliser sur les innovations visant la formation des enseignants. En premier lieu, nous nous apercevons que les préconisations de MM. Troger et Guibert – à savoir une association des formations théorique et pratique, de savoirs et de savoir-faire pédagogiques – auraient été en partie mises en place.

Tout d'abord, selon la dernière réforme il y a deux cas de figure pour les candidats au concours du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) et ce parce qu'une des conditions d'inscriptions est le diplôme de Master 1 (BAC + 4). Les étudiants n'étant pas titulaires de ce diplôme peuvent s'inscrire en première année de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) et suivre des cours de préparation au concours dans une université et dans une des ESPE. Par contre, s'ils sont déjà titulaires d'un Master 1 ou plus, ils peuvent alors ne pas s'inscrire en Master MEEF et préparer le concours en candidats libres⁶.

⁵ Nous employons le passé puisque le gouvernement de M. Hollande a désormais été remplacé par celui de M. Macron et que le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, M. Blanquer, envisage un retour en arrière par rapport à certains points de la réforme. Cf. La présentation de la loi de la refondation de l'école sur le site du Ministère : <http://www.education.gouv.fr/pid29462/la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html>

⁶ Nous avons étudié les données du concours de CAPES d'italien. En 2016, le nombre de candidats "hors ESPE" inscrits au concours étaient 129, contre 151 étudiants en ESPE. La moyenne des candidats présents était alors d'environ 74% d'étudiants hors ESPE contre environ 83% d'étudiants en ESPE. Ainsi, le pourcentage des certifiés penche apparemment à faveur de ceux derniers (13,5% contre environ 5%), mais ces données ne prennent pas en compte d'autres facteurs : une des conditions pour accéder au CAPES étant l'obtention d'un BAC + 5, certains candidats (notamment étrangers) suivent la préparation sans le déclarer puisqu'ils possèdent déjà le master nécessaire. D'autres encore sont obligés à s'ins-